Fre 1/31778 a

Nîmes, le 22 Novembre 1789.

CHARLES SINCERE

A PIERRE ROMAIN.

Cace Fre 2539.6

DU haut de votre laboratoire vous découvriez anciennement, au moyen de votre lorgnette magique, les ſourdes menées de la petite Egliſe, & charitablement médiſant vous vous faiſiez un plaiſir de publier les lourdes ſottiſes de votre ancien prélat, pour le corriger d'un excès de confiance envers des perſonnages uniquement occupés à ſurprendre ſa Religion. Rien de plus louable ſans doute ; mais, ſi de petites querelles, de foibles diviſions ont excité dans votre jeuneſſe votre courroux & provoqué votre zele charitable, il eſt étonnant que dans un âge plus avancé vous n'ayez fait aucun uſage de votre lorgnette, que vous ayez gardé le plus profond ſilence ſur les intrigues & les ſourdes menées du conſiſtoire de Nîmes, qui depuis pluſieurs années n'eſt occupé qu'à préparer la révolution actuelle, & que dans votre lettre vous ayez paſſé ſous ſilence une infinité de faits propres à déterminer le Gouvernement à rejetter les demandes des Proteſtans, & les Catholiques de Nîmes à tout ſacrifier plutôt que de devenir les eſclaves du Proteſtantiſme.

Si en 1786 vous aviez conſulté votre lorgnette, elle vous auroit fait voir St. Etienne allant à Paris, non pour faire imprimer *un gros volume de mots*, mais pour démontrer par des *argumens irréſiſtibles* à quelques Miniſtres & à quelques Parlementaires

THE NEWBERRY LIBRARY

corrompus que la Nation Françoiſe attendoit de leur lumiere & de leur profonde philoſophie le rétabliſſement de l'édit de Nantes : qu'heureuſement la Religion, & la ſaine raiſon avoient porté Louis XVI à rejeter les conſeils inſidieux de ces Miniſtres ſalariés & lui avoient dicté l'édit de Novembre 1787. (1).

Surpris du ſilence du Clergé général de France & zélé pour la Religion, vous n'auriez pas manqué ſans doute, dans un tems où l'erreur tachoit de la ſapper dans ſes fondemens, d'exciter par une critique ſevere les Miniſtres des Autels à s'oppoſer de toutes leurs forces au ſuccès des démarches de St. Etienne & dans les circonſtances actuelles en leur démontrant qu'il étoit de leur intérêt de ſe montrer généreux envers la Nation, de venir au ſecours de leur Souverain, vous leur auriez évité le blâme, pour ne pas dire, l'indignation & le mépris général qu'ils ſe ſont attirés en défendant leurs priviléges pécuniaires avec un acharnement d'autant plus ſcandaleux, qu'ils avoient montré une indifférence coupable lorſque les plus grands intérêts de la Religion ſe traitoient à prix d'argent.

Mais ſans chercher à pénétrer le motif ſecret qui vous a empêché dans votre lettre de remonter à l'origine des démarches des Proteſtans, de dévoiler

---

(1) D'après le diſpoſitif de cet Edit, il eſt évident que le Roi n'a entendu accorder aux *Non-Catholiques* qu'un état purement civil, cependant des agens en ſous ordre ſoudoyés par les Proteſtans y ont furtivement gliſſé quelques diſpoſitions qui excédent les bornes de l'état civil & que ces Fanatiques eſpéroient faire valoir dans des circonſtances plus favorables : *Queſtions intéreſſantes ſur l'édit de Novembre* 1787, *imprimées à Toulouſe*, *pag.* 4. & 5.

leurs manœuvres ſecretes pour préparer la révolution actuelle, de prouver par *des faits notoires* qu'ils ſont républicains par principes, intolérans par caractere, ennemis de la paix, du Roi & de l'État, je vais tâcher, autant que ma mémoire pourra me ſervir, de venir à l'appui des vérités que vous avez dévoilées, par pluſieurs faits dont j'ai été témoin, perſuadé que la claſſe de nos concitoyens la plus nombreuſe, la plus intéreſſante, la moins inſtruite ſur les affaires actuelles & la plus facile à ſe laiſſer ſurprendre, par ceux mêmes qui cherchent à l'opprimer, & qui ſe ſont enrichis de ſes veilles & de ſes ſueurs, me ſçaura gré de l'avoir éclairée ſur ſes vrais intérêts.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, les Proteſtans n'ont ceſſé de crier *tolérance tolérance*, & de toutes les ſectes de l'Europe la moins tolérante connue eſt la Proteſtante.

En Hollande & en Angleterre, la Religion Catholique y eſt proſcrite & tous ſes membres exclus des emplois civils & militaires. A Genéve, capitale du Proteſtantiſme, tous les habitans qui ne profeſſent pas la croyance de Calvin, ſont non-ſeulement exclus des charges, mais encore des corps de métiers, ils ſont forcés de travailler pour compagnons, ils ſont condamnés à être à jamais les eſclaves des Calviniſtes.

A Nîmes les Proteſtans, ne pouvant comme à Genéve s'arroger excluſivement par une loi le commerce & les arts, ont formé une ligue ſecrete pour faire échouer, pour détruire tôt ou tard les maiſons de commerce Catholiques, & juſqu'à ce jour ils y ont ſi bien réuſſi, que les Catholiques n'ont

jamais pû étendre leur commerce juſqu'à un certain point (1).

Un Proteſtant qui fait une banqueroute frauduleuſe eſt sûr de trouver parmi ſes ſectaires des défenſeurs zélés qui lui ménagent un accommodement prompt & avantageux. Un Catholique qui a le malheur d'échouer dans ſes entrepriſes, & ſouvent par leurs ſourdes manœuvres, eſt aſſuré malgré ſa bonne foi d'une entiere ruine & d'un diſcredit total (2).

Les Proteſtans ſont parvenus par leurs intrigues & leurs manœuvres à s'introduire non-ſeulement dans les charges de judicature, mais encore a dominer à diverſes époques dans l'Hôtel-de-Ville, malgré les loix du royaume, qui les excluent des charges & des bureaux de police.

Les comptes des ouvriers Proteſtans qu'ils employent pour la Communauté ſont toujours payés ſans réduction : ceux des ouvriers Catholiques, après avoir eſſuyé des réductions injuſtes éprouvent encore des difficultés & des retards pour le payement.

---

(1) » Sur la fin de l'année 1655 les Proteſtans voyant » que la ville ſe peuploit inſenſiblement d'artiſans & d'ou- » vriers Catholiques que le commerce y attiroit de toutes » parts, prirent une délibération expreſſe, *après un jeûne* » *général*, de ne plus donner de travail à l'avenir aux Ca- » tholiques ; de n'en prendre aucun à leur ſervice ; & de ne » leur louer aucune maiſon. Ils allerent même juſqu'à déli- » bérer de ne pas donner l'aumône aux pauvres de la Religion » Catholique qui viendroient mandier à leur porte. » *Hiſtoire de Nîmes, tome 6. page* 114.

(2) Si le cas le requiert nous prouverons par des pieces authentiques que certains Proteſtans ſont la cauſe ſecrete de la ruine de pluſieurs maiſons de commerce Catholiques.

Au bureau de police tant que les Proteſtans y ont dominé, les appointemens qui s'y rendoient entre les Catholiques & les Proteſtans n'étoient jamais contraires aux intérêts de ces derniers. Un Catholique étoit toujours condamné ſans examen.

Au bureau de l'hôpital, à l'aſſociation patriotique, à l'Hôtel-de-Ville, au Conſeil permanent, dans les compagnies de la Légion, en un mot dans tous les Corps & toutes les Aſſemblées quelconques cette Secte veut dominer; elle réclame par-tout fiérement la prééminence, ſous le vain prétexte de ſes richeſſes, de ſon induſtrie, de ſon utilité apparente; & quand il s'agit de contribuer aux charges publiques, ces riches négocians, ces hommes intégres, ces citoyens ſi utiles & ſi jaloux de dominer par-tout ne ſe font pas une délicateſſe, pour ſe ſouſtraire aux impoſitions & ſur-tout au compoix cabaliſte, de jurer publiquement que leur fortune ſe réduit à zero, enſorte que les propriétaires fonciers, les vrais citoyens ſupportent preſque la totalité des charges & ont de plus celle de nourrir les ouvriers que l'avarice du commerce réduit tous les hivers à la mendicité (1).

---

(1) En diſcutant à l'Hôtel-de-Ville les moyens de fournir cet hiver des ſecours aux pauvres ouvriers, un marchand, qui ſous peu d'année a fait une fortune conſidérable par leur moyen, propoſa de délibérer que chaque habitant ſeroit tenu de payer pour les pauvres le ſixiéme ou le huitiéme de ſes impoſitions royales. D'après ce plan, un propriétaire foncier qui paye 600 liv. de charges & qui a à peine 3 ou 4000 liv. de revenus auroit été tenu de donner 100 liv. pour ſa quote-part, tandis qu'un marchand qui gagne chaque année les 15 & 20000 liv. ſur le travail de ſes ouvriers & qui n'eſt cotiſé

Lors de l'établiſſement de l'aſſociation patriotique tous les dons réunis des membres du commerce s'éleverent à environ trente mille livres, mais ces négocians charitables diminuerent de ſuite aux ouvriers le ſalaire de leur travail, & dans moins d'un mois ils furent rembourſés chacun en particulier par leurs malheureux eſclaves de leurs ſacrifices apparens : cependant, ce don de trente mille livres leur procura l'entrée & la prépondérance même dans l'aſſociation, puiſqu'ils parvinrent à nommer un d'entr'eux dépoſitaire des fonds deſtinés à la ſubſiſtance des pauvres. Ce zélé tréſorier, connu par ſes opérations dans l'agiotage, prouva à l'aſſociation patriotique qu'il étoit de l'intérêt des pauvres de placer tous les fonds ſur le tréſor royal, & donna en échange d'environ cent mille livres dont il étoit dépoſitaire, des effets royaux dont on ne peut retirer ni capital ni intérêt, dans ce moment où les ouvriers ſont à la veille de manquer de travail & de pain.

Tous les hivers les Proteſtans au lieu de fournir aux ouvriers en bas de la Ville le travail qu'ils ont à faire le diſtribuent au contraire aux habitans de la

---

que 5 à 6 louis n'auroit été taxé que 20 où 24 liv. En Amérique chaque négociant nourrit & entretient ſes négres, dans le bon tems comme dans le mauvais, lorſqu'il leur fournit du travail & lorſque les circonſtances le forcent de les laiſſer dans l'inaction. A mon avis le ſort des ouvriers ne devroit pas être pire que celui des eſclaves & celui des marchands plus avantageux que celui des colons ; au moins les marchands devroient-ils être tenus de faire à leurs ouvriers des *avances* proportionnées à leurs beſoins dans le tems où ils ne leur fourniſſent aucun travail.

Vaunage, qui vivant à meilleur compte que ceux de la Ville s'en chargent à vil prix. De ces ſpéculations dictées par le fanatiſme & par la cupidité, il réſulte qu'un grand nombre de bras ſont enlévés à l'agriculture & que les Proteſtans après avoir introduit dans Nîmes avec le commerce des ſoieries le plus grand luxe dans toutes les claſſes des citoyens, y perpétuent la miſere & la corruption des mœurs qui en eſt comme une ſuite inévitable.

Certains fabriquans de Nîmes entretiennent publiquement leurs maîtreſſes d'une partie du ſalaire des brodeuſes ; ils leur remettent à cet effet tous les bas qu'ils font coudre & broder & c'eſt des mains de quelques infames proſtituées que les filles des pauvres mais honnêtes ouvriers reçoivent les bas à broder à deux ou trois ſous par paire au-deſſous du taux général. Dans aucun pays policé a-t-on jamais humilié juſqu'à ce point l'honnête indigence, forcé la vertu a ramper aux pieds du crime ? Eh, ce ſont ces vils fabriquans, ces hommes coupables d'une conduite ſi odieuſe qui oſent réclamer hautement, ſous prétexte de leur fortune, de leur induſtrie & de leur utilité apparente, le droit non-ſeulement de partager avec les vrais citoyens les honneurs civils & militaires, mais encore celui de dominer dans tous les Corps & toutes les Aſſemblées quelconques !

Le comité ſecret des fabriquans a été établi dans Nîmes pour anéantir les droits, les priviléges des autres ordres des citoyens, pour combiner les moyens de ruiner tous ceux qui ſont des affaires avec ſes membres & pour tenir dans la miſere & la dépendance les cultivateurs & les ouvriers.

Les membres de ce comité reglent ſecrétement chaque année le prix des cocons. Ils calculent d'après la quantité qui en eſt entrée pour chaque livre de ſoie (car l'expérience s'en fait tous les ans aux fraix du commerce des premiers cocons qui paroiſſent) à quel prix les ſoies doivent ſe vendre, & tous les ans lorſqu'il ne ſurvient pas de l'étranger des commiſſions extraordinaires, les fileurs ſont forcés de donner leurs ſoies à 20, 30, 40, 50 ſols de perte par livre & quelquefois plus, ſelon qu'il a été ſecrétement déterminé par le comité.

On voit tous les ans des gens ſans expérience ſur les filatures faire des traités ruineux avec les marchands de ſoie : ces derniers leur fourniſſent tout l'argent néceſſaire pour acheter les cocons qu'ils peuvent déſirer, & les premiers s'obligent de leur remettre la ſoie à un prix convenu, à meſure qu'elle ſort des mains des fileuſes. Comme le marchand connoît le prix des cocons fixé par le comité & la quantité qu'il en entre dans une livre de ſoie le marché eſt toujours avantageux pour lui & ruineux pour le pauvre fileur.

Au retour des foires de Beaucaire & d'Alais, les marchands de ſoie calculent s'il leur eſt auſſi avantageux de vendre leurs ſoies ouvrées à Lyon & dans les autres villes du Royaume, que d'en faire fabriquer des étoffes dans Nîmes, & ſi le bénéfice eſt à-peu-près égal, ils prennent toujours le premier parti parce que leur ſyſtême eſt de fournir aux ouvriers le moins de travail poſſible, afin de les avoir diſent-ils toujours miſérables & ſoumis.

Un d'entr'eux dévoilà un jour ſi hautement ſes principes ſur cette matiere, que les ouvriers inſtruits

de

de ſes généreux ſentimens pour eux s'aſſemblerent à l'Eſplanade pour le mettre en piéces ; heureuſement pour lui au moment où il ſe rendoit à la promenade, il fut averti de leur deſſein, s'empreſſa de prendre la fuite & de ſe tenir caché pendant quelque tems.

Les marchands de ſoie qui font publiquement ou par commandité le commerce des denrées de premiere néceſſité, calculent à chaque récolte la quantité de denrées recueillies dans le terroir & ſes environs ; ils en fixent ſecrétement le prix, & pour forcer les cultivateurs à les donner au taux qu'ils ont réglé, ils en font tenir des montres au marché & en délivrent à vil prix de petites quantités. Le cultivateur qui ignore ces manœuvres & qui a toujours des payemens à faire à l'époque des recoltes eſt forcé de délivrer ſes denrées ſur le même pied, alors nos généreux marchands les font acheter par l'entremiſe des courtiers, & dès qu'ils ſont parvenus à s'approprier la majeure partie de la récolte, ils la reſſerrent & forcent les artiſans & le laboureur même, à venir racheter à un prix exhorbitant les mêmes denrées qu'il a été obligé de vendre à vil prix quelques mois auparavant. Voilà la ſcience, l'utilité réelle, la vraie induſtrie des commerçans Proteſtans, & les nobles fonctions du comité ſecret des fabriquans.

Lors de l'Aſſemblée de la Sénéchauſſée de Nîmes pour nommer les Députés aux États-Généraux, il n'eſt point d'intrigues, de manœuvres, de ſacrifices pécuniaires que les Proteſtans n'ayent faits pour que tous les Députés fuſſent pris parmi eux. Ceux des habitans Catholiques qui étoient dignes par leurs lumieres & leur probité de réunir tous les ſuffrages & que

la voix publique désignoit, étoient impitoyablement décriés, calomniés par ces Sectaires. Aucun Catholique selon eux n'étoit digne, ni propre à remplir ces augustes fonctions.

Depuis l'ouverture des États-Généraux, il n'est point de propos, de discours calomnieux qu'ils n'ayent tenus contre les Députés Catholiques de cette Sénéchaussée ; les sieurs Meynié & St. Etienne, sont selon eux les seuls dignes représentans du pays. Ce dernier sur-tout est à leur avis le zélé défenseur des droits du peuple, tandis que toutes les personnes qui ont constamment suivi la conduite de ce ministre de l'erreur attestent, qu'il a gardé le plus profond silence, & usé de la plus grande circonspection, toutes les fois que le Tiers-État a été forcé de faire des actes de vigueur pour défendre, ou rentrer dans ses droits.

Cette extrême circonspection, & la motion qu'il fit à l'Assemblée Nationale d'un emprunt considérable dans un tems où des ministres suspects ne vouloient s'en servir que pour établir leur despotisme sur des bases inébranlables, en forçant les généreux Représentans du peuple François d'abandonner leurs utiles travaux, prouvent évidemment que ce lâche Député étoit vendu au ministère, pour obtenir la liberté du culte, si l'Assemblée Nationale la lui refusoit ; & démontrent clairement qu'il sacrifiera les intérêts du Tiers, toutes les fois que ses trahisons pourront favoriser la réussite du projet d'où dépend sa fortune, & pour lequel seulement il a eté Député à l'Assemblée Nationale (1).

(1) Je m'engage de démontrer dans une seconde lettre, pour ne pas rendre celle-ci trop longue, que les Protestans

De tous ces faits connus de la plupart de nos concitoyens, il s'en ſuit que l'eſprit du Calviniſme eſt un eſprit d'indépendance, de rapine, d'intolérance, d'injuſtice & d'inhumanité. Il me reſte à prouver que les plus grands troubles & une révolution peut-être ſeroient les ſuites funeſtes du libre exercice de la Religion Proteſtante.

Voltaire quoique zélé défenſeur des Calviniſtes a avoué qu'ils ſont républicains par principes & ennemis nés de la monarchie, il a dit auſſi qu'un Souverain dont les ſujets ont la même croyance doit veiller ſans ceſſe à maintenir dans ſes états l'unité de la foi, mais que ſi ſes ſujets ſont diviſés en diverſes ſectes il ne doit rien négliger pour les ramener à une même croyance; il a donc jugé qu'il étoit de l'intérêt du Roi & de l'état, d'employer tous les moyens néceſſaires pour détruire les diverſes ſectes du Royaume, & vous verez, mon cher Pierre Romain, de nous en indiquer un infaillible, ſur-tout pour détruire le Calviniſme dans peu d'années.

ſont la cauſe de l'anarchie actuelle, que leur parti aidé de celui des Anglomanes a empêché juſqu'à préſent les hommes de bien, les vrais repréſentans de la Nation, de s'occuper de reformes utiles & que leur projet eſt (s'ils ne peuvent, avant de porter aucun reméde à nos maux, obtenir l'objet de leurs demandes) de mettre le trouble & le déſordre dans tout le Royaume, pour arracher de la foibleſſe du Gouvernement, à la faveur d'une anarchie générale, ce qu'ils n'auroient oſé prétendre dans un tems de calme & de proſpérité.

J'indiquerai les moyens propres à prévenir leurs coupables deſſeins & à réformer les abus qui peſent le plus ſur la Nation, ſi les Proteſtans, leurs partiſans & les ariſtocrates continuent à contrarier les vues des gens de bien qui ſont dans l'Aſſemblée.

Perſonne n'ignore que le cabinet de Londres a ſuivi pendant plus d'un ſiecle le projet de faire une république Proteſtante du bas Languedoc, des Cevennes & du Vivarais ; que les Anglois faiſoient paſſer pour le ſuccès de ce projet des ſommes conſidérables dans les Cevennes (1) ; les Proteſtans d'aujourd'hui ne ſont pas moins républicains que ceux du dix-ſeptieme ſiecle, ils ſoupirent ſans ceſſe après l'indépendance ; leur conduite & leurs diſcours ſéditieux lors des dernieres guerres contre les Anglois, ont démontré à tout le monde qu'ils auroient volontiers pris les armes contre nous, pour ſoutenir nos ennemis, s'ils avoient crû pouvoir le faire impunément.

Vous avez déjà démontré, mon cher Pierre Romain, que la liberté du culte accordée aux Proteſtans n'attireroit en France que l'écume de la canaille des Proteſtans étrangers, & que la préférence que nos fabriquans donneroient à ces ſectaires dans la vue d'augmenter leurs forces en les fixant dans le pays, obligeroit les Catholiques d'abandonner leurs foyers pour aller chercher dans une terre étrangere le travail, la ſubſiſtance & la paix que leurs concitoyens leur refuſeroient ; mais vous avez oubliez d'obſerver que le bas Languedoc, les Cevennes & le Vivarais une fois entiérement peuplés de Proteſtans s'empreſſeroient de réclamer la protection des Anglois pour ſecouer le joug de l'autorité monarchique, & nos rivaux convaincus déjà qu'il ſont trop foibles pour

(1) En 1710 les Anglois firent une deſcente ſur les côtes du bas Languedoc pour rallumer dans nos contrées le feu à peine éteint de la guerre civile. *Hiſtoire de Nîmes, tome 6. pag. 444 & ſuivantes.*

réſiſter à la France, lorſqu'une nouvelle conſtitution lui aura rendu toutes ſes forces, ſeconderont avec joie la révolte du bas Languedoc pour nous affoiblir (1), & pour ſe ménager l'avantage d'entrer en

---

(1) Milord Piit en rendant compte au Parlement d'Angleterre des dépenſes du Gouvernement déclara que des raiſons d'état ne lui permettoient pas de dévoiler l'emploi des 42 millions ; que dans deux ans il fairoit part de ce ſecret au Parlement & qu'il étoit déja convaincu qu'il approuveroit avec joie cet article de dépenſe.

On ne doute pas que ces 42 millions n'ayent ſervi à ſoudoyer des écrivains pour répandre dans toute la France des écrits ſéditieux, des principes antimonarchiques, des ſiſtêmes nouveaux & propres à exciter le peuple à ſecouer le joug de l'autorité légitime.

Le parti Proteſtant s'en eſt ſervi encore pour ſoudoyer des brigands, jetter l'alarme dans toutes les Provinces & fournir aux Communautés un prétexte de s'armer pour leur propre ſûreté, mais dans le vrai pour ſe rendre maîtres du Gouvernement au moyen des Milices Bourgeoiſes.

Des Anglois aſſiſtent publiquement à toutes les délibérations de l'Aſſemblée Nationale & inſtruiſent le cabinet de Londres de tout ce qui ſe paſſe.

Lorſque le Gouvernement cherchoit à diſſoudre l'Aſſemblée Nationale, il y eut une Aſſemblée ſecrete de pluſieurs Députés connus pour Républicains & vendus aux Anglois, dans laquelle il fut délibéré que s'ils ne pouvoient travailler librement en France à la reforme, ou pour mieux dire à l'anéantiſſement de la Conſtitution, ils ſe tranſporteroient à Londres pour y travailler ſous les yeux & ſous la protection d'un peuple libre.

On a lu en dernier lieu à l'Aſſemblée Nationale les lettres de deux Anglois qui applaudiſſent à toutes ſes opérations & la félicitent de ſes ſuccès. On doit juger, de tout cela, des liaiſons qui regnent entre le cabinet de Londres & certains

tems de guerre ſur les terres de France, par les ports de Cette & d'Agde, qui leur ſeront toujours ouverts. De cette révolution, il s'enſuivroit que la France qui a toujours fait la guerre ſur les terres de ſes voiſins, ſeroit forcée de défendre ſes propres poſſeſſions & verroit ſes provinces méridionales livrées à toutes les horreurs de la guerre chaque fois que nous l'aurions avec les Anglois.

Sans bleſſer les loix de l'équité l'Aſſemblée Nationale peut non-ſeulement refuſer aux Proteſtans la liberté du culte & tous les autres priviléges qu'ils réclament, mais elle ne peut pas même les leur accorder ſans le conſentement exprès des Catholiques du bas Languedoc ; conſentement librement manifeſté dans une aſſemblée qui ſeroit tenue à cet effet, & de laquelle les Proteſtans ſeroient exclus parce qu'ils ne peuvent pas être *juges dans leur propre cauſe.*

Une nation une ſociété quelconque doit protection & ſûreté à chacun de ſes membres, parce que chacun d'eux contribue au bien général, à la ſûreté commune. Elle doit partager les honneurs les dignités, ſans diſtinction de rang ni de naiſſance, entre ceux qui s'en rendent dignes par la pureté de leurs mœurs, leurs lumieres & leur probité ; mais ſi cette ſociété voit naître dans ſon ſein des ſyſtêmes nouveaux contraires à la croyance générale & aux principes du Gouvernement établi, ſi elle ſe voit

---

membres de l'Aſſemblée, & on peut en conclure que les Proteſtans & les Anglois ſont les auteurs ſecrets de la révolution & ont déja plus de pouvoir en France qu'ils n'en avoient lorſqu'ils poſſédoient pluſieurs de nos Provinces.

exposée par ceux de ses membres qui ont embrassé ces nouvelles opinions, à des dissentions, à des troubles, à des guerres civiles, alors elle est en droit de traiter ces esprits novateurs comme des malades, & de les priver de tout ce qui seroit entre leurs mains un moyen propre à troubler l'harmonie & le bon ordre ; or il est démontré qu'il n'est point de moyen plus puissant pour les Protestans pour troubler la paix du Royaume, propager leurs erreurs, établir une république sur les débris de la monarchie Françoise, que la liberté du culte & le droit de partager avec les Catholiques les honneurs civils & militaires ; il est donc vrai de dire que sans injustices la Nation est en droit de défendre l'exercice public de la croyance de Calvin, & exclure ses sectaires de toutes les charges, de tous les honneurs civils & militaires.

Si dans les circonstances actuelles les François se croyent parfaitement libres, déliés de leurs anciens engagemens envers leur Souverain, & au moment de signer avec lui un nouveau contrat social, il est vrai de dire que chacun d'eux à droit de consentir ou de rejeter les clauses de ce nouveau contrat ; or, comme il est notoire que l'article du cahier des doléances de la Sénéchaussée de Nîmes, rélatif aux *Non-Catholiques* n'a pas été librement délibéré (1),

---

(1) Lors de la rédaction du cahier des doléances les Catholiques de la Sénéchaussée n'oserent pas insister sur l'article des Protestans, parce qu'il y avoit tout à craindre pour ceux qui se seroient montrés trop ouvertement contre les prétentions de ces fanatiques. D'ailleurs la plûpart des Catholiques pensoient que malgré les cahiers des doléances les

l'Assemblée Nationale ne peut se croire autorisée à statuer sur ce point important sans avoir de nouveaux pouvoirs des Catholiques, & si elle juge absolument nécessaire de faire entrer dans la constitution un article rélatif aux *Non-Catholiques*, elle doit préalablement ordonner une nouvelle convocation des habitans Catholiques de la Sénéchaussée pour connoître leurs véritables vœux ; si sans avoir rempli ce préalable, elle se croyoit autorisée à accorder aux Protestans l'objet de leurs demandes, son décret ne seroit qu'un acte de despotime qui ne pourroit jamais avoir force de loi. Le Souverain sur le simple vœu des habitans Catholiques de la Sénéchaussée, seroit en droit d'annuller un décret aussi contraire à son autorité & à ses droits qu'au bonheur & à la liberté de ses sujets Catholiques.

Les Catholiques de la Sénéchaussée n'ont jamais entendu donner à leurs Députés le droit de les soumettre au despotisme de leurs plus cruels ennemis, & ils deviendroient réellement les esclaves des Protestans si on accordoit à ces fanatiques républicains la liberté du culte. Cette vérité, mon cher Pierre Romain, est démontrée dans votre lettre jusqu'à la derniere évidence.

On pourra m'objecter que les Protestans ont donc aussi le droit de rejeter l'article de la nouvelle constitution qui interdiroit leur culte & les excluroit des charges, des honneurs publics. Je réponds d'abord

---

opérations de l'Assemblée Nationale se borneroient à la reforme des abus & que le Roi étant toujours le *Législateur Souverain* rejetteroit les demandes, les prétentions des Protestans comme il avoit fait en 1787.

qu'il

qu'il paroît assez naturel que 23 ou 24 millions de Catholiques ayent le droit de faire la loi à trois ou quatre cent mille Protestans (1), mais qu'enfin si on veut les regarder comme absolument libres de leurs engagemens envers la Nation & le Souverain, je conviens qu'ils ont réellement le droit de ne pas souscrire à ces conditions & de se *retirer par-tout où ils croiront être traités plus favorablement.*

Peut-être prétendront-ils alors exiger une partie de la France pour y vivre séparément. Mais seroit-il juste que les Catholiques du bas Languedoc, par exemple, abandonnassent leur patrie pour faire place aux Protestans des autres provinces du Royaume ? Non sans doute, ils ont le droit de jouir paisiblement du sol qui les a vûs naître, qu'ils tiennent de leur peres & qui peut à peine fournir à leurs besoins. D'ailleurs en rassemblant les Protestans dans un canton de la France ils formeroient dans l'état une république ennemie de l'état même, & amie fidelle des Anglois nos ennemis naturels.

Il est dira-t-on de l'intérêt de la France de conserver les Protestans pour faire fleurir le commerce & ne pas diminuer la population. Mais de bonne foi,

---

(1) Voltaire dans son siecle de Louis XIV, tome 2. page 249, après avoir parlé de la sortie des Protestans du Royaume, dit *qu'il en restoit près de quatre cent mille dans le Royaume* : & à la page 258 il ajoute *que leur nombre est diminué avec l'enthousiasme* : c'est-à-dire qu'en 1750, époque à laquelle il écrivoit, le nombre des Protestans ne s'élevoit pas à 400 mille. Qui doit-on croire, ou de St. Etienne Ministre Protestant qui ose soutenir qu'il y en a deux millions en France, & qui a intérêt à grossir leur nombre, ou de M. de Voltaire qui soutient qu'il n'y en a pas 400 mille & qui n'a nul intérêt de cacher la vérité ?

croit-on les Catholiques moins industrieux, moins propres au commerce que les Protestans ? Et peut-on raisonnablement penser que trois ou quatre cent mille Protestans qui sortiroient du Royaume, en diminuant la population affoibliroient nos forces ? La force ne réside pas dans le grand nombre ; c'est dans l'accord des principes, l'unité d'intérêt & l'esprit patriotique des membres d'un état que réside la véritable force. Un général qui commande à une armée de trente mille hommes dont les principes & les intérêts sont communs à tous les soldats, sera plus rédoutable à ses ennemis qu'un général qui commandera à 04 mille hommes dont 10 mille auront de principes & des intérêts opposés au reste de l'armée.

La population est si considérable en France, que malgré la fertilité du sol & l'industrie des habitans, ils ont a peine les bonnes années de quoi fournir à leurs plus pressans besoins, & ils sont souvent forcés d'avoir recours aux Royaumes circonvoisins pour se procurer les denrées de premiere nécessité. On peut donc conclure que la sortie des Protestans de France, bien-loin d'être nuisible, seroit très-utile à l'état, puisquelle lui procuroit *la paix* & *l'abondance* ; on doit conclure encore qu'il est de l'intérêt général que l'Assemblée Nationale se borne à confirmer aux non-Catholiques l'état purement civil dont ils jouissent, puisqu'il est démontré qu'elle peut le faire sans blesser les loix de l'équité, & qu'en leur accordant la liberté du culte, le droit de parvenir aux charges, ce seroit donner naissance à des divisions, à des troubles éternels (1), & à une révolution peut-être.

(1) Le libre exercice de la Religion Protestante rendroit

Catholiques de Nîmes, hâtez-vous donc de ſuivre les ſages conſeils que vous a donnés Pierre Romain ; révoquez les pouvoirs de St. Etienne & des autres Députés Proteſtans ; envoyez de nouveaux repréſentans à l'Aſſemblée Nationale ; qu'ils ſoient porteurs de vos véritables vœux ſur les prétentions des Proteſtans, déſarmez les capitaines & les ſoldats de cette ſecte que vous avez eu l'imprudence de recevoir dans votre Légion (2), doublez votre Milice Bour-

---

le ſort des Catholiques de la Vaunage, de la Gardanenque, des Cevennes, & du Vivarais pire que ne l'eſt actuellement celui des Proteſtans. Dans la plûpart des Villages de ces contrées, les habitans Catholiques ſont peu nombreux. Les Proteſtans des mêmes lieux qui ont contribués à la conſtruction des Egliſes, les reclameroient avec juſte raiſon pour en faire des temples, ils reſuſeroient avec plus de raiſon encore de contribuer aux honoraires des Curés ; les Catholiques peu nombreux dans chaque Village ne ſauroient fournir eux ſeuls à la ſubſiſtence de leur Curé : il faudroit donc faire des arrondiſſemens de 3 ou 4 lieues & bâtir au centre de chaque arrondiſſement une Egliſe pour le ſervice divin. Les Catholiques pour avoir conſtamment ſuivi la vraie croyance, la Religion Nationale ſeroient donc obligés de faire pluſieurs lieues pour aſſiſter au ſervice divin, tandis que les Proteſtans auroient à leurs portes leurs temples & eurs miniſtres.

(2) Les habitans Catholiques en formant la Légion auroient dû ſe rappeller que dans toutes les criſes fâcheuſes, où s'eſt trouvé le Royaume, les Proteſtans ont fait tous leurs efforts pour augmenter le déſordre, ſecouer le joug & s'emparer de l'autorité. L'expérience du paſſé auroit dû leur ſervir de regle dans les circonſtances actuelles & les porter à n'admettre dans la Légion que des volontaires Catholiques. Les Proteſtans n'auroient eu aucun motif de ſe plaindre de cette excluſion, ni de ſuſpecter les vues des

geoiſe Catholique ; formez quatre bataillons ſous la dénomination de vos paroiſſes ; liez-vous avec toutes les Communautés circonvoiſines dont les habitans profeſſent votre croyance, & ſur-tout avec la ville d'Arles dont vous avez éprouvé dans tous les tems le zele & la fidélité ; ne vous confiez pas ſur votre nombre ; ne croyez pas que vous ſerez maîtres de vous emparer de l'autorité, toutes les fois que vous voudrez faire uſage de vos forces ; ſachez que dans tous les états du monde le plus petit nombre commande au plus grand ; ſoyez convaincu que l'union, les ligues ſecretes, les ſourdes menées, les reſſources pécuniaires des Proteſtans, & l'art qu'ils ont toujours eu de vous diviſer joint au ſecours de quelques lâches Catholiques les rendront, quoique plus foibles & moins nombreux que vous, maîtres ſouverains du pays, ſi vous ne vous hâtez de les exclure de toutes les places quelconques ; votre propre sûreté vous autoriſe à cet acte de vigueur & les loix du Royaume vous en font un devoir. Catholiques de Nîmes craignez une ſurpriſe, une trahiſon ; rappellez-vous les horreurs de la Michellade (1), réveillez-vous en ſurſaut, ralliez-vous promptement, ne donnez pas le

---

Catholiques, puiſque leur ſituation ne ſauroit être jalouſées. Les enfans légitimes n'ont jamais envié le ſort des bâtards, ni cherché à l'aggraver.

(1) Les Proteſtans ont toujours été les premiers à attaquer les Catholiques ; c'eſt parmi eux que l'étendard de la revolte a toujours été levé, & depuis la prétendue Réforme le premier ſignal du carnage a toujours été donné par ces Fanatiques. Les Catholiques n'ont jamais uſé de repréſailles qu'après avoir été pouſſé à bout.

tems à vos ennemis d'établir leur deſpotiſme naiſſant ſur des baſes plus certaines, tremblez de recevoir des fers lorſque le reſte de la France travaille à briſer les ſiens ! Ecraſez le fanatiſme d'une main & défendez courageuſement de l'autre votre liberté contre les ariſtocrates qui voudroient vous aſſervir !

Catholiques de Nîmes n'oubliez pas que ſous Louis II, on redoutoit moins de parler de la tyrannie de ce monſtre couronné, qu'on n'a tremble déjà de s'expliquer dans Nîmes ſur les prétentions des Proteſtans. Leurs écrits ſéditieux contre le Roi, les Princes, les Magiſtrats, le Clergé, la Nobleſſe & contre vous mêmes s'impriment & ſe diſtribuent publiquement, & vous foibles Catholiques à peine oſez-vous confier ſecrétement à vos amis, à vos freres, vos inutiles réflexions ſur leurs entrepriſes criminelles ! Quel eſt celui d'entre vous qui oſeroit parler auſſi ouvertement des Proteſtans, qu'ils ſe permettent de parler de vous-mêmes ! Quel eſt celui qui oſeroit imprimer & diſtribuer publiquement la réfutation de leurs libelles ! Eh vous n'appellez pas cela être eſclaves ! Catholiques de Nîmes ouvrez les yeux, agiſſez de concert, déployez toute vos forces, toute l'énergie, le courage, la fermeté d'un peuple libre, & vos fiers ennemis tomberont à vos pieds ! Si non, préparez-vous à recevoir des fers ou à combattre à l'avenir des tigres altérés de votre ſang.

Je ſuis avec l'amitié la plus franche,

Mon cher PIERRE ROMAIN,

Votre, &c.

CHARLES SINCERE.

P. S. On vient de me remettre l'*Apologie de Louis XIV & de ſon Conſeil, ſur la révocation de l'Edit de Nantes*, que j'avois cherché vainement pendant pluſieurs années. L'Auteur de cet ouvrage rappelle tous les maux que le fanatiſme des Proteſtans a cauſé à la France, & démontre par des raiſons ſans réplique & par des faits inconteſtables, que le libre exercice de leur Religion entraîneroit la ruine de la Monarchie. Comme les Proteſtans ont brûlé tous les exemplaires de cet ouvrage qu'ils ont pû ſe procurer & qu'il eſt extrêmement rare, j'invite les principaux Catholiques de Nîmes à ſouſcrire entr'eux pour une ſeconde édition, afin d'éclairer la juſtice de l'Aſſemblée Nationale ; & je ne crains pas d'avancer que les diſcours de St. Etienne en faveur des Proteſtans, bien-loin de lui attirer les applaudiſſement, ne pourront qu'exciter l'indignation générale lorſque chaque Député aura médité cet ouvrage immortel.